



1188 Gimel, le 10 juin 2014

CONSEIL COMMUNAL
DE GIMEL

RAPPORT

sur le préavis municipal No 6-2013

Monsieur le Président,
Mesdames & Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de :

Pasche Jean-Marie, Président
Juillerat Jean Léon
Guignard Laurent
Boillat Nicolas
Renaud Simon, rapporteur

S'est réunie à 8 reprises, soit :

- le 15 janvier 2014 pour la préparation des questions.
- le 3 février 2014 en présence de Mme Sylvie Judas syndique, Mme Ruth Lambercy, municipale, M. Roberto Houmard, municipal et M. Jacques Ansermet, ingénieur.
- le 18 février 2014 pour faire le point de la situation.
- le 19 mars 2014 pour la visite des déchèteries d'Apples et de Gimel, à cette occasion nous avons été accompagné de Mme Sylvie Judas, syndique, Mme Ruth Lambercy, Mme Chantal Dubugnon, municipales, M. Roberto Houmard, M. Philippe Rezzonico, municipaux, M. Jacques Ansermet, ingénieur, M. Laurent Bolay, M. Jean-Daniel Reymond, employés communaux, M. Pierre-Yves Correvon et M. Alain Bussard, membres de la commission des finances.
- le 25 mars pour discuter du projet d'amendement que la municipalité nous a soumis.
- le 14 avril avec Mme Sylvie Judas, syndique pour répondre à de nouvelles questions.

- le 15 mai avec Mme Sylvie Judas, syndique, M. Roberto Houmard, municipal, M. Jacques Ansermet, ingénieur, M. Laurent Bolay et M. Jean-Daniel Reymond, employés communaux à la déchèterie de Gimel.
- le 26 mai 2014 pour l'élaboration du présent rapport.

Nous remercions toutes les personnes qui ont élaboré ce projet et du temps qui a été consacré pour répondre à nos questions ainsi qu'à certaines de nos demandes.

Rappel

Un premier projet a été soumis au conseil en 2009 et un deuxième en 2010. Le projet soumis aujourd'hui est le projet le plus abouti découlant d'un important travail.

Celui-ci a encore été amélioré au niveau des coûts.

Exposé des motifs

Notre étude s'est portée sur différentes questions dont voici les principales : la conception du projet de la déchèterie et l'amélioration de l'ancien hangar, les détails concernant la fosse, le décanteur, l'écoulement des eaux, les exigences légales concernant les déchèteries, la problématique de l'électricité, la démarche du PPA et la problématique des places de parc.

La transformation du hangar existant fait partie du présent préavis selon la volonté des anciennes commissions, malgré qu'il soit hors du périmètre de la future déchèterie et sera destiné à la voirie.

La fosse est adaptée pour la zone des déchets végétaux. Pour éviter un surplus d'eau, il est nécessaire d'avoir en quasi permanence des déchets, sinon il y a beaucoup plus d'eau à récupérer.

Une vidange est nécessaire dans le pire des cas tous les 2 mois.

Concernant le PPA, le budget de la commune comporte déjà un coût d'environ Fr. 12'000.- nécessaire aux négociations préalables. Normalement la démarche ne devrait pas poser de problème.

Le projet amendé correspond à un bassin de population de 3'000 habitants environs et remplit les futures exigences de tri.

Pour l'alimentation électrique des zones publiques, la Romande Energie doit à ses frais amener l'électricité en bordure de parcelle.

Un subventionnement de la part déchèterie de 18% est possible, mais limité dans le temps.

Le projet amélioré est devisé à Fr. 150'000.- pour le hangar et Fr. 791'000.- pour la déchèterie.

Le coût du projet de départ nous paraissait excessif, et nous remercions la municipalité de l'avoir réétudié avec un abaissement important.

Lors de la visite du 15 mai nous avons encore essayé de diminuer les coûts, mais finalement les économies qui auraient encore pu être faites nous semblaient dérisoires.

Nous nous sommes principalement intéressés aux aspects techniques, car l'aspect financier, tout aussi important, est examiné par la commission des finances.

Nous sommes persuadés qu'une déchèterie propre invite à amener les déchets et fait partie des services publics qu'une commune doit fournir à ses habitants.

Conclusion

La commission unanime vous propose d'accepter, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers le préavis amendé par la municipalité en sa séance du 8 avril 2014 soit :

- a) D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réorganisation de la déchèterie tels que modifiés et la transformation du hangar existant après adoption par le Conseil d'Etat du PPA Au Croset et la mise à l'enquête publique.
- b) D'allouer un crédit de Fr. 798'800.- pour exécuter ces travaux, soit de Fr. 648'723.- pour la réorganisation de la déchèterie et de Fr. 150'000.- pour la transformation du hangar existant.
- c) De financer ce crédit par un emprunt de Fr. 798'800.- aux meilleures conditions actuelles du marché.
- d) D'amortir ces travaux sur une période de 30 ans.
- e) De prendre acte que ces travaux entraîneront des charges d'exploitation supplémentaires pour la déchèterie de Fr. 35'270.45 et de Fr. 8'275.00 pour le hangar voirie, soit un montant total estimé à Fr. 43'545.45.

Pour la commission :

Jean-Marie Pasche, Président

signature

Jean Léon Juillerat

signature

Laurent Guignard

signature

Nicolas Boillat

signature

Simon Renaud, rapporteur

signature

The image shows two handwritten signatures in black ink. The first signature, at the top, is for Jean-Marie Pasche and is written in a cursive, somewhat stylized script. The second signature, at the bottom, is for Simon Renaud and is also written in a cursive script, appearing more fluid and less formal than the first.

